

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025



Préambule :

Conformément aux dispositions législatives, et en particulier en application de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants de mener un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Ce débat doit permettre au Conseil municipal d'être informé sur les perspectives économiques et financières de la France et des collectivités territoriales en 2025 et de l'évolution prévisionnelle de la situation financière de la collectivité.

En application de la loi, le présent rapport sera mis en ligne sur le site internet de la commune.



Sommaire

Introduction – Actualité économique et financière pour 2025	4-5
I Analyse rétrospective du budget principal de la ville 2019-2024	6
Les charges de fonctionnement	7-8
Les produits de fonctionnement	9-10
La dette	11
Les dépenses d'équipement et leur financement	12
II Les grandes orientations pour 2025.....	13-14
Conclusion	15

Introduction - Actualité économique et financière

Niveau macroéconomique

La croissance mondiale devrait stagner en 2024 et 2025. Les prévisions de différents organismes, indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir par rapport à ce qu'elle a connu durant la période avant la COVID. Avec une croissance estimée à 3,1% dans le monde en 2024 et une prévision d'une croissance à 3,2% de PIB réel en 2025.

Le Fonds monétaire international (FMI) s'attend à ce que la croissance économique mondiale reste stable, bien qu'insuffisante à court et à moyen terme selon elle. L'institution financière prévoit une croissance du PIB mondial d'environ 3 % par an en 2024 et en 2025.

Quant à l'inflation, elle sera moins forte qu'en 2024. En effet, la banque centrale européenne (BCE) prévoit un retour de l'inflation dans la zone euros à 2 % d'ici fin 2025.

Enfin au regard de l'actualité avec les différents conflits au Moyen-Orient, la guerre en Ukraine, les effets sur l'économie mondiale sont inévitables et seront sans doute observés en 2025. Les résultats de la toute récente élection présidentielle américaine pourront également avoir des effets sur l'économie mondiale et notamment sur la zone euro.

Niveau National

L'économie française devrait connaître une croissance de PIB de 1,2 % en 2025. Une reprise est donc attendue en 2025 selon les prévisions de la BCE.

L'inflation est descendue en dessous de 2% en août 2024 et devrait se stabiliser à 1,7% en 2025, notamment grâce à une baisse des coûts énergétiques, et un desserrement de la politique monétaire de la part de la BCE dans l'objectif d'une relance de l'économie française.

Enfin, le taux d'endettement de la France devrait atteindre les 112,9 % du PIB en 2024.

Malgré tout, l'économie française a montré des signes de résilience dans un contexte international peu favorable ces dernières années. Pour autant, la progression du pouvoir d'achat des ménages n'est pas garantie pour l'année à venir compte-tenu des annonces récentes du Gouvernement et les débats sur le projet de loi de finances, notamment au sujet de la dette abyssale du pays (3228 milliards d'euros). Ce contexte laisse entrevoir des effets sur les ménages, les retraités et les collectivités.

Afin de contribuer au débat d'orientation budgétaire, la présentation ci-après sera articulés en deux temps :

- Une analyse rétrospective de la situation financière de la Ville sur la période 2019-2024
- Un état des principales tendances attendues sur 2024 et 2025, et des éléments de compréhension complémentaires et légaux sur la situation financière de la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Etat des lieux et stratégie financière

Compte tenu d'un contexte incertain lié à la situation nationale et internationale, la Municipalité fait le choix d'une stratégie financière responsable. Ainsi, les prévisions budgétaires s'adaptent au contexte de crises répétées que connaissent toutes les collectivités locales actuellement et aux décisions nationales non financées par l'Etat.

Ainsi, si la prudence est de mise, le budget 2025 restera pour autant ambitieux pour répondre aux enjeux locaux.

La priorité politique et financière de l'équipe municipale reste donc axée sur 4 axes majeurs :

- Qualité du service public ;
- Volonté d'une politique d'investissement utile, dynamique et maîtrisée, pour agir également sur les dépenses de fonctionnement ;
- Maîtrise de l'endettement notamment avec la volonté affichée de recherches systématiques de subventions dans tous les projets mis en action ;
- Maintien des taux d'imposition.

L'enjeu pour la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf est de s'adapter au contexte du moment, tout en préparant l'avenir.

Il s'agit notamment de faire face à un retard considérable en matière d'investissement dans les bâtiments communaux. La maintenance préventive et curative a été notablement négligée sous les deux mandats précédents, ce qui entraîne un vieillissement des bâtiments et la fragilité des éléments de sécurité. Alors que les taux d'intérêts étaient quasi nuls, et sous couvert d'une gestion financière « en bon père de famille », la Ville a sous investi et a laissé se dégrader son patrimoine.

Ainsi, la Municipalité actuelle doit faire face, en plus des projets portés auprès des Saint-Pierrais, au remplacement de la quasi intégralité des systèmes d'alarme incendie et de sécurité des bâtiments communaux : Cap Jeunes, écoles maternelles Maria Montessori, Marie Pape Carpentier et Hector Malot, école élémentaire Jules Verne, Hôtel de Ville, Résidence autonomie Marguerite Thibert, Salle des fêtes. A cela s'ajoute des choix non durables, à l'image de l'espace culturel Philippe Torreton qui fête ses 10 ans cette année et dont la construction souffre de désordres depuis l'origine qui s'amplifient et qui impactent notre collectivité aujourd'hui. Ainsi, la Ville devra anticiper des travaux d'isolation et de reprise de façade très rapidement.

La Municipalité actuelle fait donc le choix d'investir utilement et durablement pour sécuriser et adapter les bâtiments publics aux enjeux présents et d'avenir, notamment concernant l'énergie, tout en garantissant une bonne santé financière de la collectivité.

I - Analyse rétrospective du budget de la ville 2019 – 2024

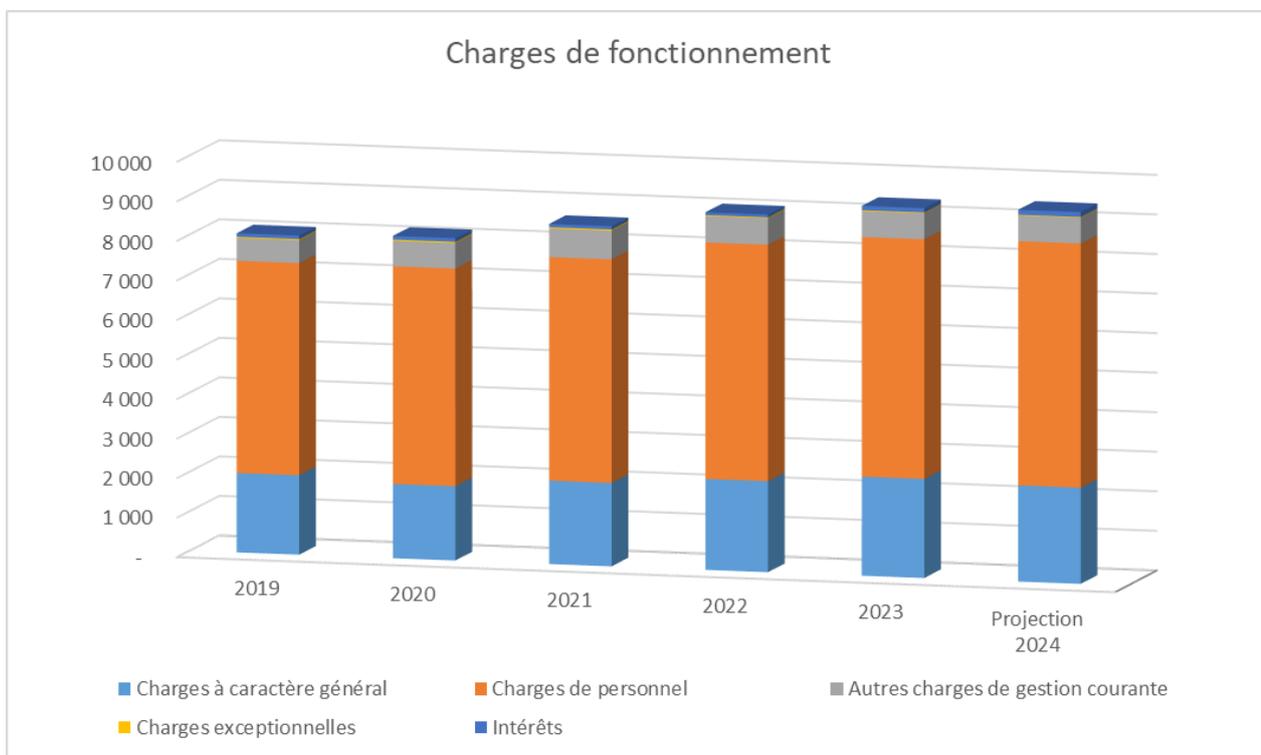
Précision méthodologique : les données 2024 sont des données provisoires étant donné que l'exercice n'est pas clos et que le Compte Administratif n'est pas voté. Les montants sont exprimés en Kilo euros (K€).

Cette analyse se base sur les six derniers exercices comptables pour obtenir la meilleure visibilité possible.

Les charges de fonctionnement

En montants (K€)

	2019	2020	2021	2022	2023	Projection 2024	évolution 2019/2024
Charges à caractère général	2 008	1 876	2 110	2 300	2 504	2 431	21,07%
Charges de personnel	5 367	5 507	5 653	5 980	6 060	6 174	15,04%
Autres charges de gestion courante	579	646	724	670	655	650	12,26%
S/total charge fct courant	7 954	8 029	8 487	8 950	9 219	9 255	16,36%
Charges exceptionnelles	30	31	32	22	23	18	-40,00%
Intérêts	87	92	82	70	110	125	43,68%
Total Charges de fonctionnement	8 071	8 152	8 601	9 042	9 352	9 398	16,44%



En % d'évolution

	Moyenne	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Charges à caractère général	4,17%	-6,57%	12,47%	9,00%	8,87%	-2,92%
Charges de personnel	2,85%	2,61%	2,65%	5,78%	1,34%	1,88%
Autres charges de gestion courante	2,64%	11,57%	12,07%	-7,46%	-2,24%	-0,76%
S/total charge fct courant	3,10%	0,94%	5,70%	5,46%	3,01%	0,39%
Charges exceptionnelles	-8,38%	3,33%	3,23%	-31,25%	4,55%	-21,74%
Intérêts	10,20%	5,75%	-10,87%	-14,63%	57,14%	13,64%
Total Charges de fonctionnement	3,11%	1,00%	5,51%	5,13%	3,43%	0,49%

L'année 2024, est marquée par une maîtrise des charges de fonctionnement, avec une augmentation limitée à 0,49%, soit sous l'inflation moyenne de 2024 située à 2,3%. De plus, concernant les dépenses à caractère général, elles ont été clairement contenues, et ce, malgré les effets de la crise énergétique et l'augmentation du coût des denrées alimentaires.

Les augmentations, imposées à la Ville soit par le contexte inflationniste, soit par des décisions gouvernementales, ont généré une hausse des charges de fonctionnement courant de 0,39% en 2024 par rapport à 2023. Cette hausse a été limitée grâce aux efforts de gestion, à la rigueur et la maîtrise budgétaire appliquée par la Ville, sans pour autant venir altérer la qualité du service public communal.

Quant aux charges de personnel, la progression est sous la moyenne des 5 dernières années et ce malgré les mesures prises par l'Etat non compensées, à savoir :

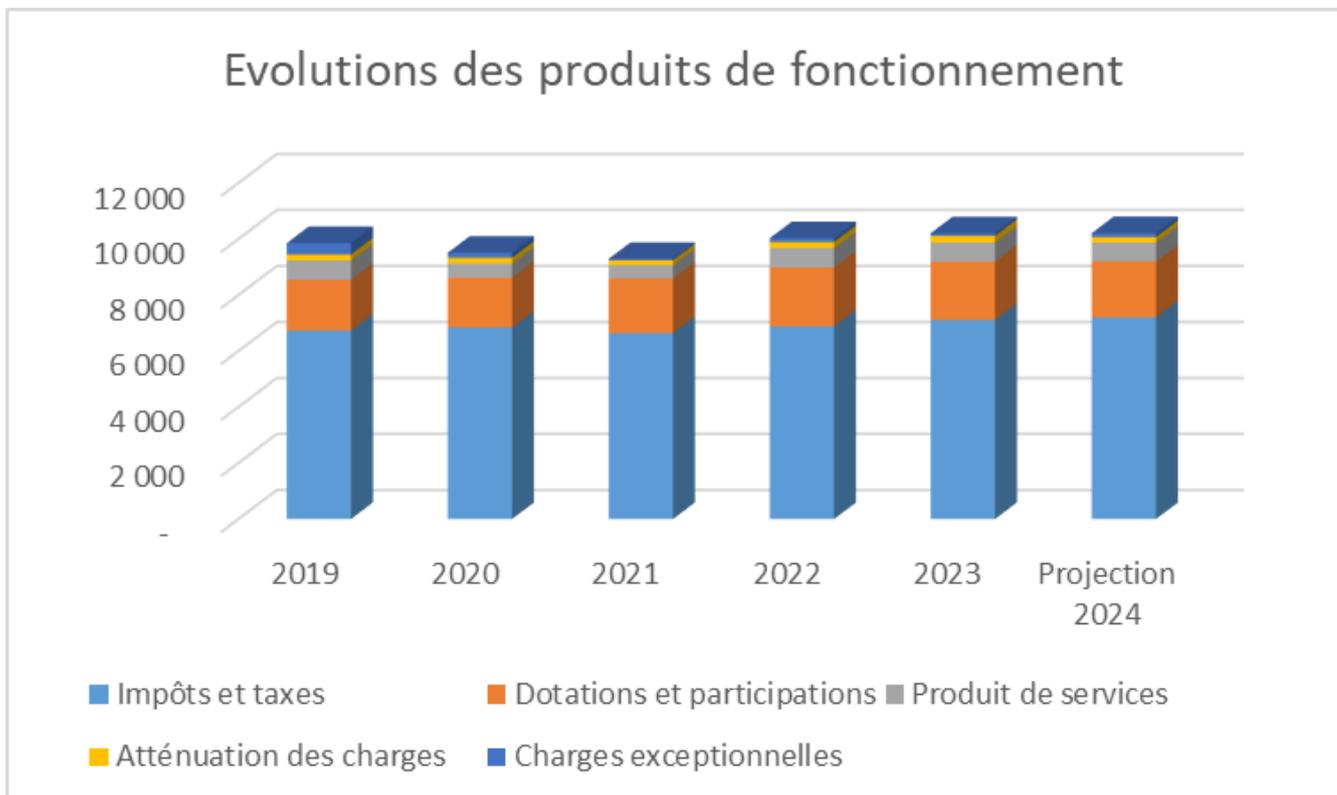
- Attribution de 5 points d'indice à partir de janvier 2024
- Augmentation du SMIC en janvier 2024 +1.13 % puis en novembre 2024 de 2 %

Par ailleurs, la Municipalité a fait le choix d'une revalorisation du régime indemnitaire pour l'ensemble des agents, à l'exception des cadres du Comité de direction.

Les produits de fonctionnement

En Montant (K€)

	2019	2020	2021	2022	2023	Projection 2024	évolution 2019/2024
Impôts et taxes	6 735	6 838	6 642	6 875	7 103	7 200	6,90%
Dotations et participations	1 805	1 781	1 947	2 107	2 084	2 000	10,80%
Produit de services	693	506	478	690	683	670	-3,32%
Atténuation des charges	217	204	173	219	241	200	-7,83%
Produit fct courant	9 450	9 329	9 240	9 891	10 111	10 070	6,56%
Charges exceptionnelles	402	180	50	137	92	138	-65,67%
Total Charges de fonctionnement	9 852	9 509	9 290	10 028	10 203	10 208	3,61%



En % d'évolution

	Moyenne	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Impôts et taxes	1,37%	1,53%	-2,87%	3,51%	3,32%	1,37%
Dotations et participations	2,22%	-1,33%	9,32%	8,22%	-1,09%	-4,03%
Produit de services	1,78%	-26,98%	-5,53%	44,35%	-1,01%	-1,90%
Atténuation des charges	-0,31%	-5,99%	-15,20%	26,59%	10,05%	-17,01%
Produit fct courant	1,33%	-1,28%	-0,95%	7,05%	2,22%	-0,41%
Charges exceptionnelles	12,74%	-55,22%	-72,22%	174,00%	-32,85%	50,00%
Total Charges de fonctionnement	0,79%	-3,48%	-2,30%	7,94%	1,75%	0,05%

Dans le graphique et tableau ci-dessus, est illustrée l'évolution des principaux chapitres de recettes sur la période 2019/2024.

En 2024, il est constaté une projection assez stable des recettes de fonctionnement de la Ville par rapport à 2023.

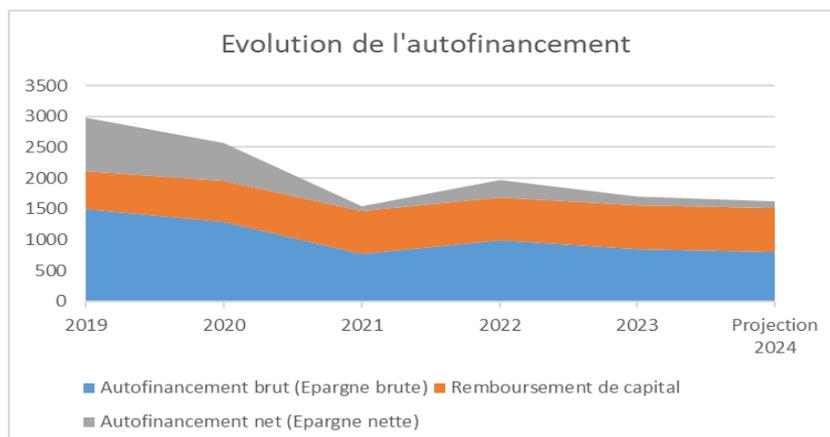
Nous constatons une stabilité des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) liée au ralentissement des ventes immobilières du fait de l'augmentation des taux d'intérêt et de la baisse de l'accès au crédit. Notons tout de même, depuis le début du dernier trimestre 2024, la faible augmentation du prix de l'immobilier, combinée à une légère diminution des taux d'intérêts des emprunts par rapport à 2023, redonnant un peu d'air au marché de l'immobilier. Cette tendance devra se vérifier en 2025.

Autofinancement dégagé

En K€	2019	2020	2021	2022	2023	Projection 2024
Autofinancement brut (Epargne brute)	1491	1289	775	986	851	810
Remboursement de capital	621	664	692	699	707	699
Autofinancement net (Epargne nette)	870	625	83	287	144	111

Pour rappel, au stade du ROB, l'autofinancement 2024 reste une projection puisque l'exercice budgétaire n'est pas clôturé. Il sera donc précisé lors du vote du compte administratif 2024 qui interviendra dans le premier semestre 2025.

Ainsi, à titre de rappel, l'autofinancement net 2023, au stade du ROB 2024, était évalué à 25 000€, pour s'établir finalement, comme le montre le tableau ci-dessus à 144 000€.



A ce stade, ces éléments ne sont qu'une projection et ne tiennent pas compte du résultat de l'exercice qui sera soumis à cette assemblée durant le premier semestre 2025.

Néanmoins, la baisse de l'autofinancement 2024 par rapport à 2023 est la conjonction des éléments suivants :

- La stagnation des charges à caractère général et ce malgré l'inflation, avec un ajustement des dépenses par rapport à la réalité des besoins, pour ne pas afficher artificiellement un autofinancement haut.
- Les mesures gouvernementales, non compensées, en matière de personnel (+67.000€)
- La stagnation des recettes de fonctionnement par choix de ne pas affecter le pouvoir d'achat des usagers
- L'augmentation de l'emprunt même s'il reste mesuré pour permettre le financement des grosses opérations comme la reconstruction et réhabilitation école J. Monod-A. Camus).

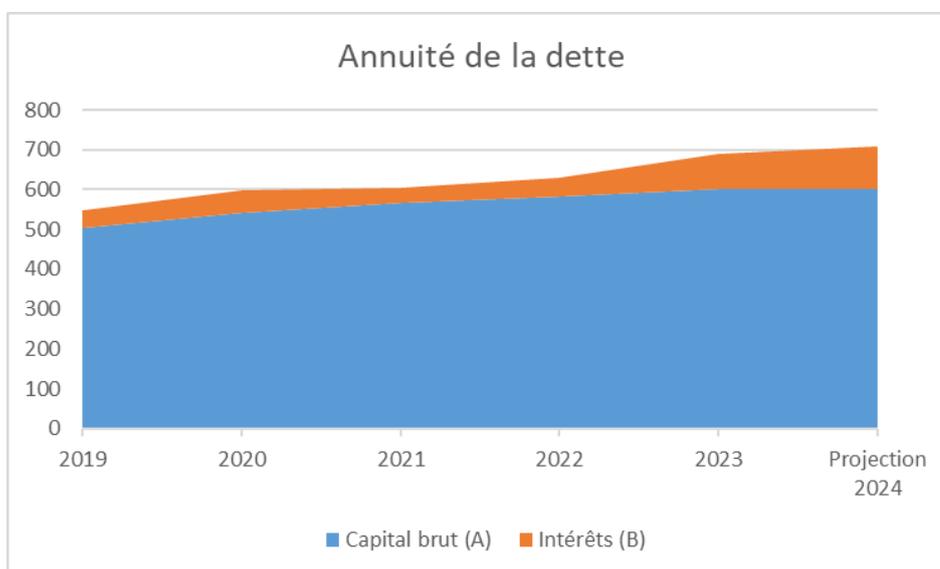
Ainsi, depuis le début du mandat, l'augmentation du coût des denrées alimentaires, de l'énergie et des décisions de l'Etat non compensées a privé la collectivité d'un autofinancement de plus de 550.000€.

En cours de la dette

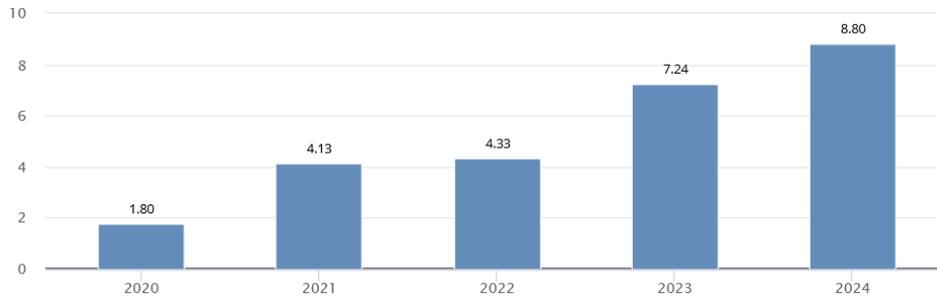
	2019	2020	2021	2022	2023	Projection 2024
Encours au 01/01	3 775	3 154	4 090	3 990	5 271	5 493
Encours emprunt fictif (dette récupérable Métropole)	955	839	717	592	472	350
Produit de services	2 820	2 315	3 373	3 398	4 799	5 143

Annuité de la dette y compris dette récupérable

En K€	2019	2020	2021	2022	2023	Projection 2024
Remboursement de capital brut	621	664	692	700	707	699
-Capital récupérable	117	122	125	119	106	97
=Capital brut (A)	504	542	567	581	601	602
Remboursement d'intérêts brut	87	93	69	77	110	125
-Intérêts récupérables	43	38	32	27	21	17
=Intérêts (B)	44	55	37	50	89	108
Annuité de dette (A)+(B)	548	597	604	631	690	710



Capacité de désendettement



Ce graphique répond à la question: « en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise son épargne brute ». Il est à noter que l'épargne brute 2024 est amputée, comme pour beaucoup de collectivités, par la dégradation des dépenses de fonctionnement compte tenu de l'inflation et du gel de la Dotation Globale de Fonctionnement. Les marges de manœuvre de la commune sont donc réduites en tenant compte de l'engagement pris auprès des Saint-Pierrais à ne pas augmenter la part communale de la fiscalité directe.

Pour autant, la capacité de désendettement reste à un niveau parfaitement maîtrisé à 8,80 années. En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est jugée en situation dégradée. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

A noter que la projection pour 2023, au stade du ROB, était de 7,55 années. La capacité de désendettement a été finalement contenue à 7,23 années. La Ville a donc su investir massivement sur des projets structurants tout en maîtrisant sa dette.

Cette politique volontariste d'investissement est rendue nécessaire par le retard pris dans l'entretien et la maintenance de nombreux bâtiments, et par l'impérieuse nécessité d'agir structurellement sur les équipements pour les rendre plus performants et ainsi agir sur les dépenses d'énergie notamment, donc sur la maîtrise du budget de fonctionnement et, par voie de conséquence, sur l'autofinancement et la capacité de désendettement.

Dépenses d'équipement

investissement	2019	2020	2021	2022	2023	Projection 2024
Chapitre 20 (immobilisations incorporelles)	8	12	85	78	190	134
Chapitre 21 (immobilisations corporelles)	1795	2163	1398	1474	2236	1370
Chapitre 23 (immobilisation en cours)	71	196	561	2688	2468	471
Total dépenses équipement	1874	2371	2044	4240	4894	1975

Ce tableau illustre parfaitement la volonté de la majorité municipale d'investir fortement pour la ville et ses habitants, et rattraper le retard pris dans l'entretien des bâtiments communaux durant les mandats précédents.

L'année 2024 aura été marquée par l'inauguration des vestiaires des Hauts Vents dont le site a été réellement valorisé par ses équipements et son entretien. Par ailleurs, les travaux de la salle omnisports Alain Calmat-Dominique Montier vont débuter en janvier 2025 et les frais d'études et de maîtrise d'œuvre ont déjà eu un impact sur le budget 2024 pour 229.000€.

Surtout, si l'année 2024 a marqué une légère pause en matière de gros investissements, elle a connu des aléas sécuritaires nécessaires investissements en matière de sécurité incendie, comme évoqués plus haut dans ce rapport.

Financement de l'investissement

Financement de l'investissement		
Moyenne 2019/2024		
Dépenses d'investissement hors dette	2 900	100%
Autofinancement	337	11,62%
Ressources propres d'investissement	1597	55,07%
FCTVA	414	25,92%
subventions	709	44,40%
Cessions	84	2,90%
Amortissement	390	24,42%
Emprunt	966	33,31%

Le tableau ci-dessus illustre que l'autofinancement et la recherche active de partenariat financier participe majoritairement au financement des dépenses d'équipement de la commune sur la période étudiée. Aussi, le recours à l'emprunt est de ce fait maîtrisé afin de limiter l'impact sur les capacités financières de la Ville.

II - Les grandes orientations 2025

2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Principales hypothèses concernant les dépenses fonctionnement courant

Charges à caractère général :

L'année 2025 sera marquée, d'après les prévisions, par un tassement de l'inflation sous la barre des 2%. Pour autant, le budget 2025 se vaudra prudent pour amortir cette dernière. Les dépenses d'énergie et de denrées alimentaires ne sont pas prévues à la baisse.

A ce stade, les coûts de l'énergie devraient se stabiliser en 2025 par rapport à 2024, avec un impact direct des travaux de la salle omnisports Alain Calmat-Dominique Montier dont la fermeture fera baisser mécaniquement la facture énergétique d'environ 90.000€. Cette économie sera utilisée en autofinancement de la section d'investissement. En effet, dans le cadre d'une démarche vertueuse, la Municipalité a acté le principe d'affecter les économies d'énergie actuelles et futures au désendettement de la commune.

Ce chapitre devrait se situer aux alentours de 2,6 millions d'euros pour 2025.

Charges de personnel :

L'année 2025 sera marquée par l'impact direct sur le budget de la commune de mesures du Gouvernement que sont l'augmentation des cotisations retraite CNRACL pour environ 100.000€ et des cotisation URSSAF pour 25.000€. Par ailleurs, la participation employeur pour la garantie maintien de salaire devient obligatoire (avec un plancher fixé par l'Etat à 7€). La Municipalité envisage d'arrêter cette participation au-delà du plancher, soit un coût annuel pour la Ville d'environ 6.900€.



Afin d'amortir cette progression qui limite les marges d'action en la matière, la commune continuera à mener une politique active et raisonnée des dépenses de personnel tout en maintenant la qualité des services publics. Le travail sur la qualité de vie et les conditions de travail, ainsi que sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, sera tout autant poursuivi.

Ainsi, ce chapitre devrait progresser d'environ 1% au regard du BP2024, soit une augmentation à hauteur du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) estimé à 61.900€ pour la collectivité. Les mesures citées plus haut seront absorbées par les efforts de gestion réalisés dès 2024.

Autres Charges de gestion courante :

Ce chapitre concerne les subventions aux associations ainsi que le versement de la subvention d'équilibre pour le CCAS.

Cette subvention d'équilibre sera versée en fonction des réalisations 2024 et fera l'objet d'une attention particulière notamment au regard des augmentations de charges salariales rencontrées par le CCAS avec la mise en place par l'Etat de la prime Ségur (50.000€) et l'augmentation des cotisations patronales (15.000€) comme pour la Ville. Par ailleurs, un agent de la Ville qui assure des missions exclusivement tournées vers le CCAS a fait part de son souhait d'y muter. La masse salariale correspondante sera donc compensée par la subvention d'équilibre et déduite du chapitre 012 de la Ville.

Ce chapitre sera adapté en 2025 afin de prendre en compte la prévision budgétaire à hauteur de la réalisation 2024.

Charges financières :

Compte tenu de la forte augmentation des taux d'intérêts ces 2 dernières années qui dépassent actuellement les 3%, les charges financières seront plus élevées qu'en 2024.

Ce chapitre se situera aux alentours de 136 000 €, soit environ +8,8%.

Principales hypothèses concernant les recettes de fonctionnement

Fiscalité :

Comme la majorité municipale s'y est engagée auprès des Saint-Pierrais, les taux d'imposition seront maintenus en 2025.

Pour 2025, l'hypothèse d'une augmentation, par l'Etat, d'environ 2% des bases fiscales sur le foncier bâti a été prise en compte, soit +98 000€.

Alors même que l'Etat semble ne pas s'orienter vers un plafonnement du taux de révision des bases locatives, ce dernier pouvant atteindre ainsi 5%, le souhait est d'avoir, à ce stade de la préparation budgétaire, une approche prudente sur les recettes fiscales.

Pour rappel, l'augmentation des bases locatives n'est pas à l'initiative de la commune.

Comme évoqué plus haut, les droits de mutation connaissent un léger sursaut en 2024 par rapport à 2023. Les prévisions de 2025 suivront cette même dynamique tout en prenant en compte sur une certaine prudence de par le caractère incertain du marché de l'immobilier.



Quant aux compensations fiscales (taxes professionnelle et d'habitation notamment), elles devraient se stabiliser pour 2025, sous réserve des mesures gouvernementales.

Dotations et Concours financiers de l'Etat

Le projet de loi de finances 2025 n'a pas introduit de bouleversement majeur dans le calcul et la répartition de la DGF pour les communes de la strate de Saint-Pierre-lès-Elbeuf. Celle-ci devrait donc stagner à un niveau équivalent à 2024, soit 910 000€ au titre de la dotation forfaitaire.

A noter, que l'Etat a d'ores et déjà annoncé une baisse de 5 milliards d'euros des dotations aux 450 plus grosses collectivités. Cela peut donc avoir un impact sur les capacités de subventionnement de projets communaux par les autres collectivités (Région Normandie, Département de la Seine-Maritime, Métropole Rouen Normandie notamment).

Les discussions actuelles sur le projet de loi de finances entre le Gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat, placent les collectivités, donc la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, dans un manque de visibilité des décisions de l'Etat en matière de finances publiques.

Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales pour les secteurs petite enfance, enfance et jeunesse devraient s'établir aux alentours de 200 000 € pour 2025.

Ainsi, toute recette supplémentaire contribuera à alléger la dette et à conforter les capacités d'investissement de la commune.

- Les produits des services

En 2025, la majorité poursuivra sa volonté politique de ne pas affaiblir le pouvoir d'achat des Saint-Pierrais en proposant notamment le gel des tarifs de la restauration municipale, tout en maintenant un même niveau de prestation.

De manière générale et compte tenu des informations exposées ci-dessus, le budget 2025 s'équilibrerait entre 10,2 et 10,5 M€

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

Principales hypothèses concernant les dépenses d'équipement

Sur la section d'investissement, la commune poursuivra sa politique dynamique d'investissement comme posé dans son Plan Pluriannuel d'Investissement.

Ainsi, en 2025, la Ville mènera une grosse opération emblématique de la nécessité d'adapter les bâtiments communaux aux enjeux climatiques, sécuritaires, sanitaires et sportifs, par la reconstruction de la salle omnisports Alain Calmat-Dominique Montier pour un montant 3,4 millions d'euros TTC. Cette opération bénéficiera d'un taux de subventionnement important grâce à la recherche active de subventions.



De plus, toujours pour faire face au retard pris dans la maintenance et la mise aux normes des bâtiments communaux, la Ville engagera à compter de 2025 une opération pluriannuelle de travaux de remplacement du système de secours et d'incendie, de désamiantage, de rénovation et de mises aux normes des sanitaires, de réfection et de végétalisation de la cour du groupe scolaire H. Malot-J.Jules Verne.

Le concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la médiathèque Claude Vochelet étant lancé avant la fin de l'année, les premières dépenses seront exécutées.

Deux classes verront également leur mobilier renouvelé et ainsi que divers petits équipements pour les écoles.

La Ville poursuivra son engagement en faveur de la prévention et de la santé au travail par l'acquisition de matériels et mobilisés adaptés.

Comme évoqué plus haut, le système de sécurité incendie de l'hôtel de ville sera remplacé, de même que le système de contrôle d'accès de l'espace culturel Philippe Torreton.

Les dépenses d'équipement se situeront donc à environ 3,6 M€, hors remboursement du capital des emprunts pour 2025

Principales hypothèses concernant les recettes d'investissement

Celles-ci seront composées, à ce stade :

- des subventions d'investissement aux alentours de 2,2 millions d'euros pour le projet de salle omnisport A.CALMAT-D.MONTIER évoqué ci-dessus.
- de l'autofinancement dégagé alors que celui-ci est fortement grévé par l'augmentation des charges de fonctionnement
- du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) à hauteur de 273 000 €
- de la cession de la maison située à l'angle de la rue Bréant et de la rue du Diguët à hauteur de 43 900€
- de l'inscription d'un emprunt d'équilibre.

Ce dernier sera, lors du vote du Compte Administratif 2024, diminué de la majeure partie de l'excédent qui sera constaté.

Conclusion

Au regard du contexte relativement contraint, le budget primitif 2025 de la Ville qui sera soumis au vote du Conseil municipal mi-décembre, répondra toujours aux valeurs humanistes, écologiques et solidaires, et aux ambitions que la majorité municipale souhaite pour la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et ses habitants.